

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 1 Août 2024

L'an 2024 et le Jeudi 1 Août 2024 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de PRUNET Delphine Maire

Elus	Absent/Procurations
LAROYE Aurélie	
PERON Adeline	
SAUVERVALD Margaux	Absent
BELTOISE Antony	
LE MOAL David	
MENAULT Miguel	
PRUNET Delphine	
PION Gabrielle	
JOLIN Lionel	
MALON Stéphane	

Quorum :

- Nombre de personnes en exercice : 10
- Nombre de présents : 9
- Nombre de votants : 9

A été nommée secrétaire : Mme PERON Adeline

Le compte-rendu de la séance précédente a été lu et adopté.

Ordre du jour

- Acceptation du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 juin 2024
- Acceptation du devis Remorque David - accessoires
- Acceptation de devis Rénovation logement 5 bis rue Robert Rabaud

Affaires diverses

- Travaux finition Centre technique
- Rétrocession voirie Clos Moulin
- Planning
- Commission Fête et cérémonie (11 novembre, Noël, Vide grenier)
- Commission Finances

réf : D2024 22 Acceptation du devis Remorques DAVID accessoires

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition d'accessoires à la remorque pour l'entretien de la commune ;

Vu les différents devis présentés pour la réalisation de cette opération ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'accepter le devis valant bon de commande de Remorques David Sarl, sis 2 rue Neuve 45170 Neuville aux bois pour un montant de 550.00 € hors taxes et de 660.00 € TTC.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental du Loiret les subventions et permettre la signature de tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier

Le Conseil Municipal mandate Madame le Maire pour la signature de tous documents relatifs à cette acquisition.

Conseillers présents	Suffrages exprimés Avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	9	9	0	0	0

réf : D2024 23 Acceptation de devis Rénovation logement 5 bis rue Robert Rabaud

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le Code de la Propriété des personnes publiques ;

Considérant la nécessité de continuer la réhabilitation d'un bien immobilier propriété de la commune, situé au 5 Bis Rue Robert RABAUD 45480 Charmont-en-Beauce ;

Vu les différents devis présentés pour la réalisation des travaux de rénovation du sol de la pièce de vie, de la salle de bain et des toilettes ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'accepter le devis de J.DAGUE, 2 impasse du Moulin 45480 Charmont en Beauce, pour les travaux ci-dessus mentionnés hors plomberie, pour un montant de 4304.00 € hors taxes et 5164.80 € TTC ;

Et d'accepter le devis de EURL POT FRANCOIS, 10 rue de la Mairie 45480 LEOUVILLE, pour la réalisation des travaux de plomberie, pour un montant de 3897.50 € hors taxes et 4287.25 € TTC

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental du Loiret les subventions et permettre la signature de tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier

Le Conseil Municipal mandate Madame le Maire pour la signature de tous documents afférents à cette opération.

Conseillers présents	Suffrages exprimés Avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	9	9	0	0	0

Affaires Diverses

Travaux finition Centre technique

Le centre technique est maintenant achevé.

Des devis vont être demandés pour l'achèvement des finitions aux abords du bâtiment.

Rétrocession de la voie du lotissement Clos Moulin

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le lotisseur l'a contacté afin de lui proposer la reprise de la voie privée du lotissement Clos Moulin afin qu'elle devienne une voie communale.

Après un échange, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande puisque la voie n'est pas ouverte à la circulation publique.

De plus, l'arrêté de permis d'aménager stipulait la création d'un syndic des propriétaires pour l'entretien des parties communes.

Commission fêtes et cérémonies

Une commission des fêtes et cérémonies aura lieu le 19 septembre afin de faire un point sur le repas du 11 novembre, l'organisation du Noël de la commune et l'organisation du vide grenier 2025.

Commission finances

Une commission finances aura lieu le 10 octobre.

Commission travaux

Une commission travaux aura lieu dès réception des devis pour le centre technique.

Signature convention ADIL

Mme le Maire rappelle que la signature de la convention de Conseil en Energie Partagé aura lieu le 27 août en présence de Mr Saury, président de l'ADIL, Mme Bertrand, directrice de l'ADIL et Mr Palis, conseiller de l'ADIL

Secrétaire de Séance
Mme PERON Adeline



En mairie, le 02/09/2024
Le Maire

Delphine PRUNET

